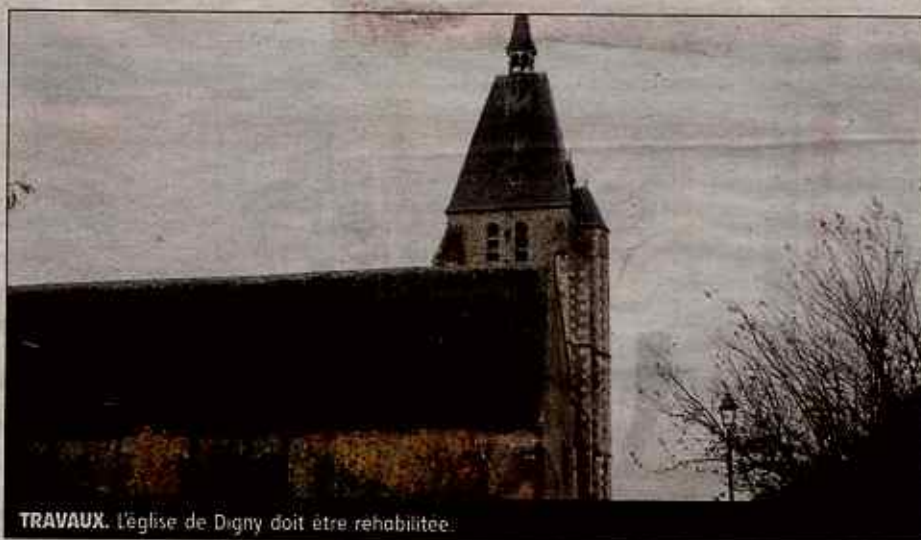


L'église devrait se refaire une beauté

Christelle Lorin, maire de la commune de Digny, souhaitait organiser une cérémonie ses vœux à la salle des fêtes pour rencontrer les habitants. Les variants du covid 19 en ont décidé autrement. La cérémonie est annulée. Ce qui n'empêche pas le maire et son Conseil d'avoir des projets.

1 Église. Il est prévu la réhabilitation globale de l'église pour un montant de 800.000 € TTC. Les travaux s'effectueront en deux tranches.



TRAVAUX. L'église de Digny doit être réhabilitée.

Les écoliers veulent planter des arbres

Le coût des différentes études s'élève à 62.738 €. L'estimation de la première tranche est de plus de 400.000 € TTC.

Pour faire baisser la facture, la commune deman-

de des subventions : auprès de l'État (au titre de la DETR, 20 % plafonné à 450.000 € et de la DSIL Dotation de soutien à l'investissement local de 15 %) auprès du Conseil départemental (au titre du fonds départemental d'investissement au taux de 30 % plafonné à 100.000 € HT). La commune demande le soutien de la fonda-

tion du patrimoine de la région et la Sauvegarde de l'Art Français. L'autofinancement s'élève à 210.988 €.

2 Sirtom. Depuis le 1^{er} janvier, le calendrier ramassage des collectes du recyclage a changé. Le container est désormais collecté tous les 15 jours et pourra recevoir en plus les papiers qui auparavant

relevaient de l'apport volontaire.

3 École. Les enfants de Digny ne vont jamais en forêt. Un projet d'école des enfants de CM1/CM2 est d'organiser des ateliers en rapport avec la forêt, mais aussi de planter des arbres. Le Conseil réfléchit à mettre un terrain à disposition des enfants. ■